

## Jetons moins, jetons mieux » : demande d'une aide financière à Bordeaux métropole dans le cadre du plan de prévention des déchets.

### Présentation du projet

La ville mène des actions de prévention des déchets ménagers et de valorisation en lien avec Bordeaux Métropole, depuis plusieurs années. Cet engagement se traduit par diverses actions, en distribuant des composteurs individuels ou en facilitant l'installation de composteurs collectifs notamment. Sa Brigade Verte, qui œuvre au quotidien pour traquer les dépôts sauvages dans l'espace public, intervient dans les écoles et mobilise jeunes et habitant·e·s en organisant des « clean walks » qui sont autant d'occasions d'informer et de sensibiliser sur la nécessité de réduire et de trier nos déchets ménagers et assimilés (DMA).

Par ailleurs, le Conseil local de développement de la vie associative (CLVA) a rédigé, avec l'aide de l'AREMACS (Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportives), une charte d'engagement pour des manifestations éco-responsables.

Enfin, l'épicerie sociale du CCAS « Le Panier des 4 saisons » travaille avec l'association Ekolo[geek] permettant ainsi à ses adhérent·e·s de suivre des formations-actions pour réduire leur impact environnemental au quotidien.

Au sein des services municipaux, un groupe d'agent·e·s impulse et organise des actions de réduction des déchets : bourses aux objets, usage de vaisselle réutilisable, tri et compostage des biodéchets, etc.

Cenon veut poursuivre et intensifier ses actions et sollicite une aide financière de la métropole au titre du nouveau règlement d'intervention (RI) « Prévention des déchets ». Ce RI est l'action 11 du Plan stratégique déchets 2026 de Bordeaux Métropole qui vise à réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés et d'atteindre 65% de valorisation matière d'ici 2035.

Il peut apporter une aide à hauteur de 70% du coût total de l'action, dans la limite de 10 000 € par commune et par an.

La ville sollicite une aide en 2025 dans les 3 domaines prévus dans le règlement d'intervention :

- Intensifier les actions de réduction des déchets ménagers
- Faciliter le tri et la valorisation des déchets
- Intensifier la pédagogie, la sensibilisation, les conseils utiles

Pour l'année 2025, l'accent sera mis sur la pédagogie, la sensibilisation, la formation à travers les actions suivantes. :

### **Information, sensibilisation lors des Fêtes de quartiers et certains événements publics**

> Stands dédiés et animations par des associations sur la réduction des déchets et le tri lors de 6 Fêtes de quartiers en semaines et 1 événement en week-end.

> Location de modules de tri pour ces manifestations.

### **Actions & interventions par la Brigade Verte**

> Pieds d'immeubles et interventions sur le marché.

> 2 Clean walks : matériel, sono et goûter ZD.

> 4 interventions en classes avec une association.

### **Fresques & Ateliers à La Source, Maison écocitoyenne**

- > 2 fresques des déchets
- > 2 formations compostage
- > 4 ateliers zéro déchet

### **Budget du projet**

Les actions prévues pour 2025 dans le cadre de la valorisation des déchets et la sensibilisation ont été chiffrées à 14 750 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Poste de dépense</b>	<b>Coût €/ HT</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Montant</b>
Achats	1500 €	Bordeaux Métropole	10 000 €
Prestations	12 900€		
Location	350 €	Ville de Cenon	4750€
<b>TOTAL</b>	<b>14 750€</b>		<b>14 750 €</b>

### **Calendrier**

Les actions du projet se dérouleront tout au long de l'année 2025. Certaines actions de sensibilisation sont programmées au moment des fêtes de quartier. La Brigade Verte de la ville pourrait également intervenir au sein des écoles au cours du dernier trimestre 2025.